



ZF eGrease 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ZF eGrease 1

N° d'article

5961.308.268

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit

Mélange.

Utilisation

Graisse.

Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans les véhicules ou machines – Industriel/Professionnel.

Pour des conseils d'application spécifiques, consultez la fiche technique appropriée ou contactez notre représentant.

Utilisations déconseillées

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité produite par

Product Compliance Substances Excellence Specialist



ZF eGrease 1

Fournisseur

ZF Aftermarket

Adresse

ZF Friedrichshafen AG
Obere Weiden 12

97424 Schweinfurt
Allemagne

Téléphone

+49 9721 475 60

Courriel

msds.zf-aftermarket@zf.com

Site web

www.zf.com/contact

Référence

Product Compliance Substances Excellence Specialist

E-mail

msds.zf-aftermarket@zf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0) 70 245 245

Disponibilité en dehors des horaires de bureau

Oui

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3

Mentions de danger

H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.



ZF eGrease 1

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans être conforme à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales..

Informations complémentaires

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Intervention: Non applicable.

Stockage: Non applicable.

Ingrédients dangereux: Non applicable.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette: Contient Produit de réaction de: molybdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) , Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécanol (1:1) , Acides gras, C16–18 (pairs, C18 insaturés), esters de 2-éthylhexyle, époxydés , 2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol Peut déclencher une réaction allergique.

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants: Non applicable.

Avertissement tactile de danger: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification: Le produit a un effet dégraissant de la peau.

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

Ce produit ne contient aucune substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en masse, incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACH, en raison de ses propriétés perturbatrices endocriniennes, ou une substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères énoncés dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Conformément au règlement (européen) n°
1907/2006

Numéro de version: 1
Délivré: 2026-02-12

ZF eGrease 1

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), dépar- affinés au solvant	64742-65-0 265-169-7 01-2119471299- 27 649-474-00-6	≥25 - ≤50%	-	- - -		-
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydro- traités	64742-54-7 265-157-1 01-2119484627- 25 649-467-00-8	≥25 - ≤50%	-	- - -		ATE (oral): >5000 mg/kg; ATE (dermal): >5000 mg/kg; ATE (inhal- ation): 5 mg/kg
Produit de réaction de: molibdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3)	1380226-46-9 412-780-3 01-0000016000- 92 042-004-00-5	0 - <1%	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	H315, H317, H319, H411 - -		-
Produits de réaction du phosphite de triphényle et de l'isodécanol (1:1)	- 701-341-4 01-2119968254- 31 -	>0 - <1%	Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2	H317, H373, H411 - -		-
sulfate de zinc (mono-, hexa- et heptahydraté)	7446-19-7 231-793-3 01-2119474684- 27 030-006-00-9	>0 - <1%	Acute Tox. 4 - oral, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H302, H318, H400, H410 - -		
Acides gras, C16-18 (pairs, C18 insaturés), esters de 2-éthy- lhexyle, époxydés	- 701-432-9 01-2119977115- 34 -	>0 - ≤0,3%	Skin Sens. 1B	H317 - -		-
2,6-di-tert-butyl-4- nonylphénol	4306-88-1 224-320-7 01-2120759723- 46 -	>0 - ≤0,3%	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	H317, H400, H410 - -		M [Acute] = 1 M [Chronic] = 1



ZF eGrease 1

Autres informations, substances

DMSO < 3% (IP 346)

Mélange d'additifs de performance.

Agent épaississant.

Les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

Ingestion

Rincez la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

Inhalation

Effets potentiels différés: L'inhalation d'huiles nébulisées ou de vapeurs d'huile, qui se forment par chauffage du produit, irrite les voies respiratoires et entraîne une irritation de la gorge et la toux.



ZF eGrease 1

Contact avec les yeux

Effets potentiels différés: Risque potentiel de piquûre ou de rougeur passagère en cas de contact accidentel avec les yeux.

Ingestion

Effets potentiels différés: L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des nausées et la diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

Note au médecin traitant: Le traitement doit en général être symptomatique et viser à soulager les effets.

Remarque : applications à haute pression.

Les blessures peuvent ne pas sembler graves au début, mais en quelques heures, les tissus gonflent, se décolorent et deviennent extrêmement douloureux avec une nécrose sous-cutanée étendue. Une exploration chirurgicale doit être entreprise sans délai. Un débridement complet et complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour minimiser la perte de tissu et prévenir ou limiter les dommages permanents. Notez que la haute pression peut forcer le produit à parcourir des distances considérables le long des plans tissulaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Mousse. Agents chimiques secs.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun symptôme spécifique noté.

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes métalliques.



ZF eGrease 1

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Précautions particulières: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Contacter le personnel de secours. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs.

Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.



ZF eGrease 1

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel.

S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent. Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. Aspirer ou ramasser le déversement dans des conteneurs de transport ou de recyclage adaptés, puis recouvrir la zone du déversement avec une solution absorbante huileuse. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponibles dans le(s) scénario(s) d'exposition.

Mesures de protection: Porter un équipement de protection individuelle adapté. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Hygiène

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.



ZF eGrease 1

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Procédures de surveillance recommandées: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes: Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Aucune DNEL/DMEL disponible.

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
destillaten (aardolie), met waterstof behandelde zware paraffinehoudende	- -	- / 5 /	Formulier: nevel. Uit- gegeven/ Gereviseerd: 10/2002	Grenswaarde 8 uren	2002
destillaten (aardolie), met waterstof behandelde zware paraffinehoudende	- -	- / 10 /	Formulier: nevel. Uit- gegeven/ Gereviseerd: 10/2002\	Kortetijds waarde 15 minuten	2002
Destillaten (aardolie), met solvent van	-	- / 5 /	Formulier:	Grenswaarde 8 uren	2002



ZF eGrease 1

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m ³	Source	Remarque	Année
was ontdane paraffinehoudende	-		nevel. Uit- gegeven/ Gereviseerd: 10/2002		
Destillaten (aardolie), met solvent van was ontdane paraffinehoudende	- -	- / 10 /	Formulier: nevel. Uit- gegeven/ Gereviseerd: 10/2002	Kortetijdswaarde 15 minuten	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant. Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité.



ZF eGrease 1

Protection des mains

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistants aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques). Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Recommandations: Les gants en nitrile sont recommandés.

Point de rupture : Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés. Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis. Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus. On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

Épaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm. Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir

la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture. du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée. Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.
- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.



ZF eGrease 1

Autres protections de la peau

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles.

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement. Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le bon choix de protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation, et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité devront être mises au point pour chaque application envisagée. Les équipements de protection respiratoire devront par conséquent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant et avec une parfaite évaluation des conditions de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autres

Se référer aux normes:

Protection respiratoire: EN 529.

Gants: EN 420, EN 374.

Protection des yeux: EN 166.

Demi-masque filtrant: EN 149.

Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405.

Demi-masque: EN 140 plus filtre.

Masque intégral: EN 136 plus filtre.

Filtres à particules: EN 143.

Filtres à gaz/combinés: EN 14387.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Graisse.



ZF eGrease 1

Couleur

Brun foncé.

Odeur

Non disponible.

Seuil olfactif

Non disponible.

Point de fusion / congélation

Non disponible.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Non disponible.

Inflammabilité

Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité

Non applicable.

Point d'inflammation

268 °C

Méthode

Vase ouvert [Estimé. Sur la base de lubrifiants - huiles de base]

Température d'auto-allumage

Donnée non disponible

Température de dégradation

Non disponible.

pH

Non applicable.

Viscosité cinématique

Non disponible.

Solubilité

Non soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol / eau

Non applicable.

Pression de vapeur

0,011 kPa

Méthode

[0.086257 mm Hg]



ZF eGrease 1

Densité et/ou densité relative

< 1000 kg/m³

Méthode

(<1 g/cm³) at 20°C

Densité de vapeur relative

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Dangers d'explosion

Non disponible.

Caractéristiques oxydantes

Non disponible.

Propriétés des particules

Taille des particules moyenne: Non disponible.

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

Autres

Point de goutte: >190 °C

Nombre de pénétration (0,1 mm): 220 to 250 at 25°C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Matières oxydantes.



ZF eGrease 1

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

ETA (Orale) - phosphite d'isodécyle et de diphényle : 2500 mg/kg

ETA (Orale) - sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) : 500 mg/kg

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
Produit de réaction de: molibdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -	LD50	> 2000 mg/kg	Dermique	Rat.	OECD 402
Produit de réaction de: molibdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -	LD50	>2000 mg/kg	Ingestion	Rat.	OECD 401
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	LD50	>5000 mg/kg	Dermique	Lapin	OECD 402
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	LD50	3840 mg/kg	Ingestion	Rat.	OECD 401
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	LC50	>8.4 mg/l	Inhalation. [Vapeurs]	Rat.	OECD 403
sulfate de zinc (hydraté) (mono-,	LD50	>2000 mg/kg	Dermique	Rat.	OECD 402



ZF eGrease 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Descripteur de dose	Valeur / dose	Voie d'exposition	Animaux testés	Méthode/Directive
hexa- et hepta hydraté) -					
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	LD50	>1710 mg/kg	Ingestion	Rat.	OECD 401
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	LD50	>2000 mg/kg	Dermique	Rat.	OECD 402
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	LD50	>2000 mg/kg	Ingestion	Rat.	OECD 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
Produit de réaction de: molybdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -	Peau. - Modérément irritant.	Lapin	OECD 404
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	Peau. - Légèrement irritant.	Lapin	OECD 404
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	Peau. - Aucune irritation.	Lapin	OECD 404
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	Peau. - Suave. Effet irritant.	Lapin	OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



ZF eGrease 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
Produit de réaction de: molybdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -	Yeux - Rougeur des conjonctives	Lapin	OECD 405
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	Légère irritation oculaire.	Lapin	ASTM
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	Yeux. - Irritation grave.	Lapin	OECD 405
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	Légère irritation oculaire.	Lapin	OECD 405

Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Espèce	Méthode/Directive
Produit de réaction de: molybdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -	Peau. - Sensibilisant.	Cobaye	OECD 406
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	Peau. - Sensibilisant.	Cobaye	OECD 406
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	Non sensibilisant.	Souris	OECD 429
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	Sensibilisant.	Souris	OECD 429

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



ZF eGrease 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Résultat	Voie d'exposition	Espèce	Méthode/Directive
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	Positif. [Toxicité maternelle:]	Ingestion	Rat.	OECD 422

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes relatifs aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation ; sécheresse ; gerçure

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats et effets chroniques résultant d'une exposition brève et prolongée

Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Autres

Informations sur les voies d'exposition probables: Voies d'entrée probables - Dermique ; Inhalation.
; Yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons



ZF eGrease 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	LC50	> 16 mg/	96 h	Poisson	OECD 203
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	LC50	0.112 mg/l	96 h	Poisson	-
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	LC50	> 10 mg/l	96 h	Poisson	OECD 202

Toxicité aiguë pour les algues

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Produit de réaction de: molybdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -	EC50	1.6 mg/l	72 h	Algue	OECD 201
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	EC50	0.308 - 0.41 mg/l	72 h	Algue	-
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	ErC50	> 100 mg/l	72 h	Algue	OECD 201
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	EC10	100 mg/	72 h	Algue	OECD 201

Toxicité aiguë pour les crustacés



ZF eGrease 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Produit de réaction de: molybdate d'ammonium et (C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -	EC50	1 - 5 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	EC50	0.095 mg/l	48 h	Daphnia magna	-
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	EC50	0.124 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD 202

Toxicité pour les micro/macro-organismes

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	EC50	>100 mg/l	3 heures	Toxicité aiguë - Micro-organismes:	OECD 209
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	EC50	>1000 mg/l	3 heures	Toxicité aiguë - Micro-organismes:	OECD209

Toxicité chronique

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
Produit de réaction de: molybdate d'ammonium et	CE50	6.8 mg/l	48 heures	Daphnia magna	-



ZF eGrease 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Type de mesure	Valeur/Résultat	Durée de l'exposition	Espèce	Méthode/Directive
(C12-24)alkylamine diéthoxylée (1:5-1:3) -					
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	CSEO	0.044 mg/l	30 jours	Poisson	-
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	EC10	100 mg/l	72 heures	Algue	OECD 201
sulfate de zinc (hydraté) (mono-, hexa- et hepta hydraté) -	NOEC	0.024 mg/l	72 heures	Algue	-

12.2 Persistance et dégradabilité

On s'attend à ce que ce produit soit progressivement biodégradable.

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	Durée	Résultat	Dégradation	Méthode/Directive
phosphite d'isodécyle et de diphényle -	28 jours	Pas facilement biodégradable.	17%	-
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	28 jours	-	31 %	OECD 302C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité



ZF eGrease 1

Nom du produit/de la substance N° CAS/CE	KOC
Acides gras, C16–18 (pairs, C18 insaturés), esters de 2-éthyl- lhexyle, époxydés -	10197.9 logKOC 4,01
2,6-di-tert-butyl-4-nonylphénol -	61002.8 logKoc 4.79

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Déchets Dangereux: Oui.

Emballage

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Code de déchet	Description des déchets
12 01 12*	déchets de cires et graisses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.



ZF eGrease 1

Autres

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur.

Précautions particulières: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conten-
eurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des
matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts
et conduits d'évacuation.

Références : Commission 2014/955/UE ; Directive 2008/98/CE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Non réglementé.

Classe ADR/RID

Non réglementé.

Code de classe ADR/RID

Non réglementé.

Numéro de danger ADR/RID

Non réglementé.

Catégorie IMDG

Non réglementé.

Classe IATA

Non réglementé.

Classe ADN

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.



ZF eGrease 1

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

Polluant marin IMDG

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments del'OMI

Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations européennes

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH):

Annexe XIV - REACH - Liste des substances soumises à autorisation: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC): Aucun des composants n'est répertorié.

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH):

Annexe XVII - REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux: Contient du 4-nonylphénol, ramifié <0,001 % Désignation : 46

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (EC 1005/2009): Non répertorié.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU): Non répertorié.

les polluants organiques persistants: Non répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau - Substances prioritaires: Aucun des composants n'est répertorié.

Directive Seveso: Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Donnée non disponible



ZF eGrease 1

Autres réglementations, limitations et législations

Liste d'inventaire:

Inventaire Europe (EC): La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont actifs ou exemptés.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire du Canada: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés.

Inventaire du Japon (CSCL): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire de Corée (KECI): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI): Tous les composants sont répertoriés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.



ZF eGrease 1

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des phrases

Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Skin Sens. 1B - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1 - Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 2 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
STOT RE 2 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie de danger 2
Acute Tox. 4 - oral - Toxicité aiguë, par voie orale, catégorie de danger 4
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1
Aquatic Acute 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Autres

Autres informations

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature